

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UN MANDAT DE GESTION AVEC L'AIVS D'APPUIS
OU UNE LOCATION AVEC L'ASSOCIATION APPUIS

Afin de contractualiser avec vous, en tant que propriétaire bailleur, vous voudrez bien nous fournir les documents suivant :

- Titre de Propriété ou Certificat de Propriété
- Le cas échéant, statuts de la SCI et Kbis de moins de 3 mois.
- Attestation de Conventionnement ANAH (si logement déjà conventionné)
- Diagnostic de Performance Energétique
- Diagnostic de conformité électrique si l'installation a plus de 15 ans
- Diagnostic de conformité gaz si l'installation a plus de 15 ans ou si le dernier certificat de conformité a plus de 15 ans
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb si le logement date d'avant 1949
- Diagnostic Amiante Partie Privative
- Etat des Risques et Pollutions
- Le cas échéant : diagnostic de mesurage « loi Boutin »
- Le cas échéant : diagnostic Bruit.
- Dernière Taxe Foncière
- Assurance Propriétaire Non Occupant
- Le cas échéant, certificat d'entretien de la Chaudière de moins d'un an
- Le cas échéant, certificat de Ramonage de la Cheminée de moins d'un an
- Clefs de toutes les parties accessibles et louées
- RIB